



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.2/51/1  
20 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
DEUXIÈME COMMISSION

### QUESTIONS RENVOYÉES À LA DEUXIÈME COMMISSION

#### Lettre datée du 20 septembre 1996, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions que l'Assemblée générale a prises à sa 3e séance plénière en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission (voir annexe).

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant à la section II du premier rapport du Bureau (A/51/250), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière.

Permettez-moi d'appeler également votre attention sur le paragraphe 38 de la section IV ainsi que sur la partie du paragraphe 44 de la section V dudit rapport qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

Je vous serais obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Ismail RAZALI

ANNEXE

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, III, IV, V (sect. B à E et H) et VIII] (point 12).  
  
[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également examinés en séance plénière et par les Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :
  - a) Chapitres I et VII Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions
  - b) Chapitres III et IV Séances plénières et Troisième Commission
  - c) Chapitre V (sect. E) Troisième et Cinquième Commissions]
2. Questions de politique macro-économique (point 94) :
  - a) Crise de la dette extérieure et développement;
  - b) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés;
  - c) Commerce et développement;
  - d) Produits de base.
3. Questions de politique sectorielle (point 95) :
  - a) Coopération pour le développement industriel;
  - b) Alimentation et développement agricole durable.
4. Développement durable et coopération économique internationale (point 96) :
  - a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement :
    - i) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
    - ii) Application de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;

- b) Agenda pour le développement :
    - i) Agenda pour le développement;
    - ii) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;
  - c) Intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale;
  - d) Population et développement;
  - e) Établissements humains
  - f) Élimination de la pauvreté;
  - g) Développement culturel.
5. Environnement et développement durable (point 97) :
- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
  - b) Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21;
  - c) Application de la Convention sur la diversité biologique;
  - d) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - e) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - f) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
6. Activités opérationnelles de développement (point 98).

[L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 98.]

[L'Assemblée générale a décidé que, compte tenu de la décision 1996/226 du Conseil économique et social en date du 10 juillet 1996, la célébration du cinquantième Anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se tiendrait en séance plénière le mercredi 11 décembre 1996, dans la matinée.]

[L'Assemblée générale a également décidé que le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants (A/51/256) qui a trait au point 98 et au point 106 (Promotion et protection des droits de l'enfant) serait présenté en séance plénière et serait également renvoyé à la Troisième Commission pour examen au titre du point 106.]

7. Formation et recherche (point 99) :

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- b) Université des Nations Unies.

-----